

Paris, le 23 décembre 2011

LE GROUPE DU RDSE APPORTE SON SOUTIEN A ALAIN BERTRAND ET SOUHAITE SA REELECTION EN 2012 COMME SENATEUR DE LA LOZERE

Le Président **Jacques MEZARD** (Cantal-RDSE) apporte le **soutien du groupe du Rassemblement démocratique et social européen** à **Alain BERTRAND**, Sénateur de la Lozère.

Le Conseil constitutionnel a annoncé hier soir sa décision d'annuler « *les opérations électorales qui se sont déroulées le 25 septembre 2011 dans le département de la Lozère* » pour la désignation du poste de sénateur. Le motif de cette annulation repose sur le remplacement, lors des deux tours de scrutin, d'un délégué empêché par un suppléant autre que celui qui devait être appelé à voter selon l'ordre fixé par le procès-verbal de l'élection.

Les Sages de la République ont semble-t-il oublié l'adage *nemo auditur propiam turpitudinem allegans* (« nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude ») puisque le délégué en question était un soutien avéré du candidat UMP et adversaire d'Alain BERTRAND. **Cette décision revient à privilégier l'auteur de l'illégalité relevée** et il semblerait qu'elle puisse constituer une évolution de la jurisprudence ciblée sur le cas d'Alain BERTRAND.

Jacques MEZARD constate qu'Alain BERTRAND n'est en rien responsable de cette irrégularité de procédure et, en conséquence, il ne doute pas un seul instant que les grands électeurs de Lozère lui renouvelleront leur confiance à l'occasion de l'élection partielle qui sera organisée dans un délai de trois mois.

Le Président du groupe du RDSE tient à rappeler combien Alain BERTRAND s'est investi fortement dans sa fonction de parlementaire, de membre actif de la nouvelle majorité sénatoriale et de défenseur des intérêts de son territoire.

En effet, depuis le 1^{er} octobre dernier le Sénateur de la Lozère a posé deux questions cibles thématiques interpellant le gouvernement sur **le malaise des territoires** (18 octobre) et sur les problèmes de **compétitivité des zones hyper-rurales** (13 décembre). A l'occasion de la séance des questions d'actualité du 20 octobre, il a interrogé le gouvernement sur **la sécheresse et ses conséquences pour le monde agricole**, et le 22 novembre a posé une question orale sans débat au ministre des Transports sur la **mise à deux fois deux voies de la RN 88**, enjeu majeur pour le désenclavement et le développement économique de la Lozère. A deux reprises **Alain BERTRAND** est intervenu en séance le 16 novembre pour soutenir avec force la proposition de loi relative à **l'abrogation du conseiller territorial**, texte déposé et adopté par la majorité sénatoriale issue du scrutin du 25 septembre 2011. Il est également intervenu le 2 décembre à l'occasion de la discussion sur les crédits de la mission budgétaire « **Agriculture, pêche, alimentation et affaires rurales** ». Il est déjà l'auteur de quatre propositions de loi et a déposé de nombreux amendements sur plusieurs projets de loi. Enfin, au cours de ces trois mois, **Alain BERTRAND** a participé aux **travaux de la Commission de l'Economie, du développement durable et de l'aménagement du territoire** dont il est un

membre assidu et à ceux de la *Commission des Affaires européennes* dont il est Vice-président. A chaque fois, il n'a cessé de donner la priorité à **la défense des territoires ruraux et des élus locaux**.

C'est pourquoi, **la réélection prochaine d'Alain BERTRAND** comme Sénateur confirmera la volonté de rénovation des grands électeurs de Lozère avec un élu compétent, motivé, attaché à ses convictions, tolérant et porteur d'une image d'excellence pour son territoire.